

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5404

présenté par
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* En assurant la maîtrise du foncier agricole ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire de la maîtrise du foncier agricole un enjeu majeur pour l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

Alors qu'en 2022 le prix des terres agricoles enregistré une hausse record de 3,2% pour atteindre 6 130€ par hectare, la régulation des coûts du foncier est vitale pour permettre l'installation la plus large de nouveaux exploitants agricoles.